

D<sup>n</sup> 132

16. VIII. 1929.

LÉGATION DE SUISSE  
AUX PAYS-BAS

R.P.No.18.  
VII.A.2.  
Conférence Internationale de La Haye 1929.

La Haye, le 15 août 1929.

*En circulation*  
*16.8.29.* - *Reçu le 15 août 1929.*  
Monsieur le Conseiller Fédéral,

L'espoir qu'on avait lundi d'éviter une rupture s'est accentué hier, mercredi, après que la Commission financière eût entendu M. Loucheur dire dans son long exposé qui vous est connu, qu'il était prêt à aller à la rencontre du point de vue britannique. Le problème à résoudre n'est pas seulement celui des livraisons en nature, dont on a beaucoup parlé ces derniers jours, celui de la répartition des annuités inconditionnelles prévues par le plan Young dans un sens favorable à la France et celui de la répartition des pourcentages des autres annuités, au sujet desquelles, après l'incident Snowden - Chéron, on observe le silence, mais surtout celui de savoir où prendre les sommes nécessaires pour donner satisfaction aux Anglais. La Commission financière s'est ajournée à samedi, 17 août, pour laisser aux délégués le temps de trouver dans des conversations privées les formules indispensables à la solution des différentes questions. Elle a aussi envisagé pour sa séance d'après demain la formation des sous-commissions que M. Snowden avait déjà réclamées la semaine passée et qui seront chargées d'étudier de près les modalités d'un accord. Jusqu'à présent les Anglais marquent donc un point. D'après ce que j'ai appris les pourcentages que les Français, Italiens et Belges recevraient à teneur du plan Young seraient maintenus, mais une des solutions envisagées consisterait à contenter les Anglais avec d'autres sommes disponibles, peut-être aussi avec une partie des pourcentages qui devaient échoir aux petits Etats, dont les dettes envers les Alliés seraient alors diminuées d'autant.

Pour répondre à la lettre du 12 août de la Division des Affaires Etrangères, je puis dire que la question de la Banque

Au Département Politique Fédéral,

B e r n e .





internationale est certainement l'objet de pourparlers et qu'elle sera tranchée ici, si la Conférence poursuit ses travaux. C'est même un des points sensibles et on fait beaucoup de mystères autour d'elle. Chaque discours des délégués des petits Etats, me disait-on hier, se termine par une allusion au futur établissement en rappelant le droit de son pays d'avoir un siège dans le Conseil. La Commission financière et une des Sous-Commissions s'en occupera donc et il se livrera une première bataille contre les Anglais à propos du siège. Si ceux-ci n'en sortaient pas vainqueurs, si Londres était écartée, la délégation britannique serait alors, ai-je entendu, très en faveur de la Suisse. La délégation belge, qui évidemment se met sur les rangs pour Bruxelles, devra compter avec l'opposition allemande et s'opposera elle aussi - mais avec quelle chance d'être entendue? - à ce qu'Amsterdam soit choisie. M. Colijn, ancien Ministre des Finances, aurait fait, il y a un mois, une démarche pressante à Paris en faveur d'Amsterdam. D'autres démarches auront aussi eu lieu sans aucun doute à Berlin et à Londres. Les milieux financiers d'Amsterdam croient fermement que le nouvel institut bancaire y aura son siège. Ils n'épargnent rien pour se l'assurer et le Gouvernement néerlandais les y aide de son mieux. Le Corps diplomatique, accrédité à La Haye, est à peine en contact avec la Conférence; seule jusqu'à présent une grande réception a eu lieu, il y 10 jours, à laquelle il a été convié, tandis que les invitations du Ministre des Affaires Etrangères, du Bourgmestre de la Haye, d'autres Autorités, de la ville d'Amsterdam elle même, pleuvent sur la Conférence. De toute évidence, et indépendamment des politesses d'usage, on veut créer ici une atmosphère favorable à Amsterdam. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui prétendent que si Londres est écartée, seul la Suisse pourrait entrer en ligne de compte. Elle aurait eu certainement de grandes chances si la Conférence avait été convoquée autre part que dans les Pays-Bas. Actuellement elle a seulement des chances.

Quant aux décisions concernant l'évacuation de la Rhénanie et la Commission de vérification et conciliation, la tactique de M. Briand, comme je vous l'ai déjà écrit, est de ne pas s'engager avant de savoir à quel résultat arrivera la Commission financière. On peut dire que l'évacuation anticipée, dont les modalités sont à l'étude, est en principe décidée; reste à savoir

*→ Quelqu'un qui se dit informé m'a dit hier que la France était absolument opposée à Londres et partisan décidé de la Suisse et de Genève.*

*H. S. G.*

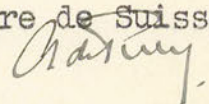
*L.*



dans quelle proportion. Les Anglais sont prêts à la commencer incessamment, les Belges aussi pour ce qui concerne la seconde zone. Quant à la troisième zone on ne sait rien de positif.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:



1 copie de cette lettre pour la  
Division des Affaires Etrangères.  
(sous enveloppe).